ÉDITION JUILLET-AOÛT 2026

www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

Compost contaminé – Information importante

Nous devons vous informer qu'aucun compost ne sera disponible pour les citoyens cette année puisque la qualité du compost produit ne répond pas aux normes de distribution.

La solution à ces problèmes ? Composter ! Pour savoir quoi mettre dans son bac brun, Recyc-Québec a créé trois questions que l'on peut se poser : **« Ça se mange ? C'est en papier ou en carton ? C'est un résidu de jardin ? »**. Lorsque la réponse à l'une de ces questions est oui, c'est compostable.

Ce qu'il ne faut **JAMAIS** mettre au compost: Métaux, verre, plastique et autres matières non-biodégradables. Ça peut sembler évident, mais malheureusement, nous les avons retrouvés dans les collectes !

Attention particulière : Les sacs d'excréments de chien, même s'ils sont compostables, doivent être disposés à la poubelle régulière et non au compost puisqu'ils n'ont pas le temps de se décomposer.

Catherine Madore, agente de communication et de marketing
c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca

MRC Coaticook
294, rue St-Jacques Nord, Coaticook, Qc, J1A 2R3

Dans l'champ
LES CITOYENS COMPTENT

VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 7 au 23 août 2026.
Pour toute urgence vous pouvez contacter l'inspecteur municipal au 819-578-6171.

Bon été à tous !

LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JULIE GRENIER, *MAIRESSE*.....819-821-0726
LUCIE MICHAUD, *conseillère 1*.....514-718-4730
ZIV PRZYTYK, *conseiller 2*.....819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3*..... 819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4*..... .819-876-2210
JENNY CATCHPAW, *conseillère 5*.....819-679-2063
CYNTHIA FERLAND, *conseillère 6*.....819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal
2080, chemin Way's Mills
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
TéL: (819) 838-4334 **Téléc:** (819) 838-1717
Courriel: info@barnston-ouest.ca
Heures de bureau
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: info@barnston-ouest.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction et relecture : Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter Claude Lachapelle, inspecteur municipal au 819-578-6171 ou la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne
(www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html)
IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES 911
EN CAS D'URGENCE 911
AMBULANCE DE COATICOOK 911
CLSC 819-849-4876
CHUS 819-346-1110
PAROISSE 819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info 819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence 310-4141
BUREAU MUNICIPAL 819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL.....819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT 819-849-9479
INFO EXCAVATION..... 1-800-663-9228
INFO CRIME 1-800-711-1800
INFO SANTÉ..... 811

Hydro Québec
PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1

IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.
Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 6 juillet 2026

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Présences : **Julie Grenier,** mairesse et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Jenny Catchpaw et Cynthia Ferland
Absence : Ziv Przytyk

Personne ressource **:** Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

Résolutions

- Le conseil municipal octroie le contrat de fauchage des abords de chemin aux Entreprises Ghislain Lafaille, au coût de 4 500 $, plus les taxes applicables.

- Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal est modifié. La séance ordinaire du mois d'octobre se tiendra le mardi 6 octobre 2026 à 19h00 au Centre Communautaire de Way's Mills.

- Le conseil municipal a approuvé les recommandations du Comité consultatif en urbanisme quant aux demandes suivantes :
  - Dérogation mineure au 740, chemin Bean – Installation d'une thermopompe en façade avant ;
  - La construction d'un garage isolé au 727, chemin Madore, conditionnée à la couleur et à l'orientation révisée ;
  - Le remplacement du revêtement de toiture du Centre Communautaire ;
  - La rénovation de la caserne

Règlements

- Avis de motion du Règlement numéro 330-2026 modifiant le règlement numéro 309-2023, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

PLEIN LA VUE... PLEIN DE SOUVENIRS !

La Vallée de la Coaticook, tout pour vous enchanter !

Enchanté! VALLÉE DE LA COATICOOK

La Vallée de la Coaticook vous propose une panoplie d'activités et d'événements tout au long de l'année. Amateurs de sensations fortes ou pour des envies de sorties plus tranquilles, vous trouverez de quoi vous combler. Un conseil, n'oubliez pas vos raquettes, chaussures d'escalade, jumelles, maillots de bain, bâton de golf, chaussures de marche, sandales, cannes à pêche, vélos, crampons, chaises longues, etc.

Visitez notre site internet à **tourismecoaticook.ca** pour consulter nos cartes et guide ainsi que le calendrier des événements.

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2026

Lundi, le 3 août 2026 à 19h00
Lundi, le 14 septembre 2026 à 19h00
Mardi, le 6 octobre 2026 à 19h00
Lundi, le 2 novembre 2026 à 19h00
Lundi, le 7 décembre 2026 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

Nom et adresse du propriétaire / demandeur
Adresse de l'immeuble
Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
Exécutant des travaux
Le coût des travaux
Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

COLLECTE 2026

Août/*August*

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	D	5	6	7	8
9	10	C	R	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	C	R	27	28	PA

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

Septembre/*September*

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
		D	R	3	4	5
6	7	C	9	10	11	12
13	14	15	R	17	18	19
20	21	C	23	24	25	26
27	28	D	R			

RAPPEL !

3e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES
était **le 8 septembre 2026**
Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou Caisse Desjardins

Politique familiale

Subvention à la naissance

100 $ 1er enfant
200 $ 2e enfant
300 $ 3e enfant et subséquents

Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 $.

Utilisation de pièces pyrotechniques !

Émile Rivard, technicien en sécurité incendie

Votre service de prévention incendie désire rappeler à la population les procédures à respecter pour l'utilisation de pièces pyrotechniques.

Avec le beau temps et la chaleur qui frappe à nos portes, il est normal de passer de plus en plus de temps à l'extérieur. Qui peut refuser une belle soirée avec la famille ou des amis autour d'un feu ? Durant ces réunions amicales, nous savons qu'il peut être tentant d'utiliser des feux d'artifice pour terminer en beauté. MÉFIEZ-VOUS ! Des règlements et certaines conditions s'appliquent sur le territoire de la MRC. Il est important d'en prendre connaissance avant de débuter.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les pièces pyrotechniques domestiques, aucun permis n'est demandé. Il faut par contre respecter les conditions suivantes pour les utiliser.

- Le terrain où seront utilisées les pièces pyrotechniques doit avoir une superficie minimale de 30 mètres (m) par 30 mètres (m) dégagés ;
- Le terrain doit être libre de tout matériau, débris ou objet pouvant constituer un risque d'incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques ;
- Une base de lancement des pièces pyrotechniques où ceux-ci pourront être enfouis dans des seaux, des boîtes ou autres contenants remplis de sable, doit être délimitée. Cette base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 mètres (m) de tout bâtiment, construction ou champ ;
- La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h ;
- Une source d'eau suffisante pour éteindre un début d'incendie doit être disponible à proximité de la zone de lancement ;
- La personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques doit être âgée de 18 ans ou plus ;
- Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être lancées ou être tenues dans les mains lors de l'allumage ;
- Les pièces pyrotechniques ne doivent en aucun temps être placées dans les vêtements ;
- Ne jamais fumer en les manipulant ;
- Les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné doivent être plongées dans un seau d'eau avant d'en disposer ;
- Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être utilisées après 23 heures ;
- Les feux d'artifice ne doivent pas être allumés lorsque le danger d'incendie émis par la SOPFEU est élevé, très élevé ou extrême.

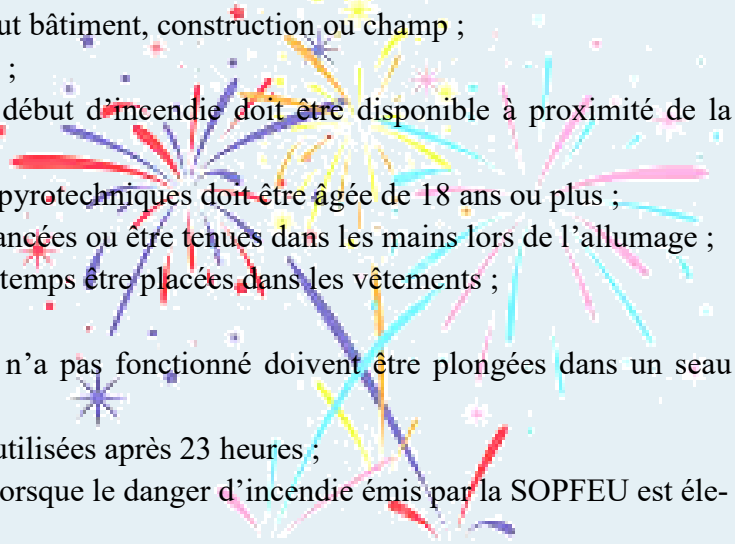

RÉGLEMENTATION À RESPECTER…. CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.

Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10 $/année.

Règlement #289 concernant les animaux

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL
entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
T 819-838-4141
F 819-838-4149

Propriétaires:
Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily
Services:
Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel

Corporation des maîtres électriciens du Québec

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE
ON EST LÀ.
PROMUTUEL ASSURANCE
1 877 799-8844
promutuelassurance.ca

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc
525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2
Centre Agricole
819 849-2663 (tél.)
819 849-3058 (fax)
www.centreagricole.ca

ROYAL LEPAGE
Royal LePage Au Sommet, Agence immobilière
(Franchisé indépendant et autonome)
Sonia Nepton
Sonia Nepton Courtier immobilier Inc.
Cellulaire: **819 349-3784**
Courriel: sonianepton@royallepage.ca

APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

V ISAGE Est-il affaissé?
I NCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?
T ROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?
E XTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

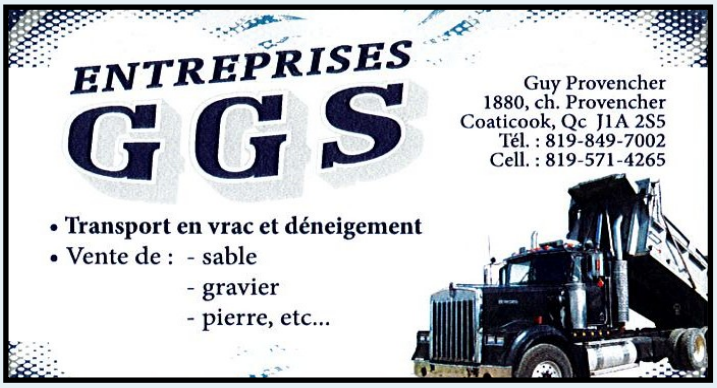

Autobus
G. Ashby

2676 Chemin Caron, Ayer's Cliff QC, J0B 1C0

À vos service depuis 1952

Besoin d'une soumission pour vos transports?

Nous offrons du transport nolisé pour tous

Faite votre demande dès maintenant!

- mariages
- évènements corporatifs
- navettes
- sorties scolaires
- etc.

Nous adaptons nos soumissions à vos besoins

autobusgashby.ca

819-838-5468 poste 102

LE LOCAL
MARAÎCHER | ARTISAN
KIOSQUE DE LÉGUMES FRAIS
LIBRE SERVICE
OUVERT
DE JUIN À OCTOBRE
Jeudi, Vendredi, Samedi
et Dimanche
de 9 h à 20 h
2699, chemin Roy
Barnston Ouest / Coaticook, Qc J1A 2S5
514 977-3003

Un permis de 10 $ est requis pour les ventes de garage

Veuillez nous contacter au bureau municipal aux heures d'ouverture au 819-838-4334.

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society
1 888 939-3333 | cancer.ca

La course de canard 2026 de l'église Union de Way's Mills

Le comité de l'église Union de Way's Mills remercie chaleureusement tous les participants pour leur soutien et leur présence à la 6e édition de la course de canards annuelle, qui s'est déroulée le samedi 30 mai.

Une journée fraîche mais ensoleillée, avec un courant rapide, a rendu cette course palpitante et intense.
205 canards ont été lâchés dans la rivière par notre mairesse, Julie Grenier.

Plus de 3 000 $ ont été recueillis pour l'église Union afin de financer la peinture extérieure de l'édifice.

Un grand merci à notre commanditaire, Patry & Fils Marché Tradition à Ayer's Cliff, pour le généreux don de hot-dogs pour notre dîner barbecue.

Un merci tout spécial à la famille Holmes pour avoir vendu autant de canards !

Gagnants :

1er prix de 500 $ - Corinne Bonita (Cookshire, Eaton)
2e prix de 300 $ - Ghislaine Leblond (Stanstead East)
3e prix de 200 $ - Kelly Holmes (Stanstead East)
4e prix de 100 $ - Marc Cadotte (Mirabel)

Ce fut un événement communautaire très agréable.

Annonces classées

À vendre, à donner etc….

Contactez -nous au 819-838-4334

RÈGLE IMPORTANTE

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique. Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

Le choix et l'entretien des extincteurs portatifs

par Émile Rivard, Technicien en prévention incendie

La présence d'un extincteur portatif pourrait vous sauver la vie, celles de vos proches ainsi que votre propriété. Malheureusement, encore trop souvent cet appareil est présent dans les logis, mais peu de gens en connaissent le fonctionnement, l'entretien requis et où l'installer.
Voici quelques conseils qui devraient vous aider.

Le choix d'un extincteur

L'extincteur à poudre de type ABC est recommandé pour les propriétés privées.
Il permet d'éteindre les feux suivants :

* Classe A (papier, bois, tissus, plastique, etc.) ;
* Classe B (essence, huile, solvants, peinture, etc.) ;
* Classe C (installations électriques, équipements électroniques, etc.).

Comment faire l'entretien ?

L'extincteur portatif devrait être secoué légèrement au moins mensuellement pour éviter que la poudre s'accumule au fond de l'extincteur et fige. De plus, il est important de s'assurer que la pression de l'extincteur est bonne. Pour s'en assurer, il suffit de regarder le positionnement de l'aiguille du manomètre, qui doit être dans la partie verte.

Où doit-il être placé ?

L'extincteur portatif doit être placé dans un endroit facilement visible et accessible à une hauteur maximale de cinq pieds du sol et près d'une sortie. Il doit être hors de la portée des enfants et doit être éloigné de la cuisinière et des appareils de chauffage.

Quand l'utiliser ?

Attention ! Son utilisation doit être limitée à un début d'incendie qui n'est **pas** en train de se propager ! Un feu d'un diamètre d'un mètre de largeur par un mètre de hauteur est la dimension **maximale** qu'un extincteur de cinq livres peut éteindre.

Ne **jamais** tenter d'éteindre un incendie avec un extincteur dans d'autres circonstances que celles mentionnées précédemment. Dans le doute, quitter votre domicile immédiatement, fermer les portes derrière vous et appeler les pompiers une fois à l'extérieur. Ne mettez **jamais** votre vie en danger.

FEU DE CAMP, LES ÉTAPES À RESPECTER
FAITES LA FÊTE « SANS JOUER AVEC LE FEU »

La fin de l'année scolaire et la période des vacances constituent des occasions de faire la fête autour d'un feu de joie. Organisés à l'improviste, les feux de joie risquent de devenir une menace pour la forêt.

Avant d'allumer, PENSEZ-Y !

- Y a-t-il une « interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité » en vigueur ?
- Votre municipalité permet-elle les feux à ciel ouvert ?
- Quel est le danger d'incendie aujourd'hui ?

S'il vous est possible d'allumer un feu de joie, NE BRÛLEZ PAS D'ÉTAPE !

Préparez

- Choisissez un site dégagé, loin des arbres, bâtiments, fils électriques et, de préférence, près de l'eau.
- Nettoyez le sol jusqu'à la terre franche.
- Faites un feu de petite dimension.
- Ayez, à proximité, le bois servant à l'alimenter. SURVEILLEZ
- Assurez une surveillance constante. La désignation d'une personne responsable constitue un excellent moyen.
- Ayez de l'eau et des outils manuels à proximité, pour intervenir au besoin.

Éteignez

- Arrosez généreusement.
- Brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.
- Attendez quelques minutes.
- Mettriez-vous votre main au feu ?
- Si la réponse est non, répétez l'opération...deux fois plutôt qu'une !
- Finalement, recouvrez les cendres de sable ou de terre.

LORS D'UNE INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Ce qui est interdit :

- Le feu qui brûle librement et qui pourrait se propager.
- Les feux d'artifice et les instruments produisant des flammèches.

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

9-1-1

INFORMATION IMPORTANTE

Quoi faire en cas d'urgence ?

Avant d'appeler le 911 assurez-vous d'avoir les renseignements suivants :
Adresse complète et **préciser que vous êtes dans la Municipalité de Barnston-Ouest**
Les voies circulables les plus rapides pour se rendre sur les lieux
Numéro de téléphone
Nom
Nature du problème

RESTEZ CALME
Appelez le plus rapidement possible le **911**
Répondez seulement aux questions posées par le répartiteur (plus efficace et plus vite)

APRÈS L'APPEL AU 911
Préparer la carte d'assurance maladie.
Préparer les médicaments de la personne.
Préparer la carte de l'hôpital.
Allumer la lumière extérieure.
Dégager les escaliers et le vestibule.
Si possible, envoyer quelqu'un à l'extérieur pour guider les techniciens ambulanciers.
Attacher le chien ou le chat s'il y a lieu.
Rappeler si l'état de la personne s'aggrave.

Ces recommandations peuvent sauver beaucoup de temps en cas d'urgence.
Chaque minute compte. Merci de votre collaboration.

EN CAS D'URGENCE, AMBULANCE, POMPIER, POLICE
COMPOSEZ LE 9-1-1
Il EST IMPORTANT DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES DANS
LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

CIGN FM 96,7 COATICOOK

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N°327-2026 INTITULÉ :

« Règlement numéro 327-2026 modifiant le règlement n° 226 (2012) de lotissement »

1. **Lors d'une séance tenue le 1er juin 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.

2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement afin d'exiger des superficies de lot maximal dans le périmètre urbain et exiger un maximum de pente dans le cas d'une ouverture de rue. La carte du périmètre urbain peut être consulter au bureau municipal.

3. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 27 juillet 2026, à 19h00** au 2081, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest.
   Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 29 JUIN 2026.

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N°328-2026 INTITULÉ :

« Règlement numéro 328-2026 modifiant le règlement n° 221 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

1. **Lors d'une séance tenue le 1er juin 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.

2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le secteur 3, correspondant à la zone U-8 et à une partie de la zone U-6, à l'exigence d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lors d'une demande de permis de construction, rénovation, déplacement, enseigne ou d'abattage d'arbre. Le tout dans l'objectif d'assurer une compatibilité des futurs développements potentiels avec le milieu naturel et le reste du hameau de Way's Mills. La carte du secteur 3 peut être consulter au bureau municipal.

3. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 27 juillet 2026, à 19 h 00** au 2081, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest.
   Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 29 JUIN 2026

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N°326-2026 INTITULÉ :

« Règlement numéro 326-2026 modifiant le règlement n° 225 de zonage »

1. **Lors d'une séance tenue le 1er juin 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.

2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de :

   a. Encadrer les futurs développements potentiels dans la zone U-8 et U-6 ;

   b. Modifier la limite des zones U-8 et U-6 ;

   c. Interdire les usages résidentiels de faible densité et autoriser des usages résidentiels de moyenne densité dans la zone U-8 et U-6 ;

   d. Modifier les dispositions relatives aux projets intégrés ;

   e. Exiger un pourcentage d'occupation au sol minimal dans les zones U-8 et U-6 ;

   f. Exiger des normes d'implantation et un maximum d'occupation au sol dans la zone U-8 ;

   g. Permettre et encadrer les fermettes dans le périmètre urbain ;

   h. Autoriser, sous conditions, les conteneurs comme bâtiment accessoire pour un usage agricole.

3. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 27 juillet 2026, à 19h00** au 2081, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest.

   Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Suite à la page 15

5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 29 juin 2026

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

MUNICIPALITÉ DE
Barnston-Ouest

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N°325-2026 INTITULÉ :

« Règlement numéro 325-2026 modifiant le règlement n° 224 plan d'urbanisme »

1. **Lors d'une séance tenue le 1er juin 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.

2. Le projet de règlement vise à modifier l'annexe « plan d'affectation du sol » du plan d'urbanisme afin de planifier les tracés souhaités des rues et des passages piétonniers dans les périmètres urbains.

3. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 27 juillet 2026, à 19h00** au 2081, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest.

   Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mill, Barnston-Ouest, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 29 juin 2026

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

LES 10 CACHETTES PRÉFÉRÉES DES TIQUES SUR VOTRE CORPS

Prévenez la maladie de Lyme et toutes autres infections transmises par les tiques en prenant soin d'inspecter votre corps au retour d'une activité extérieure, particulièrement :

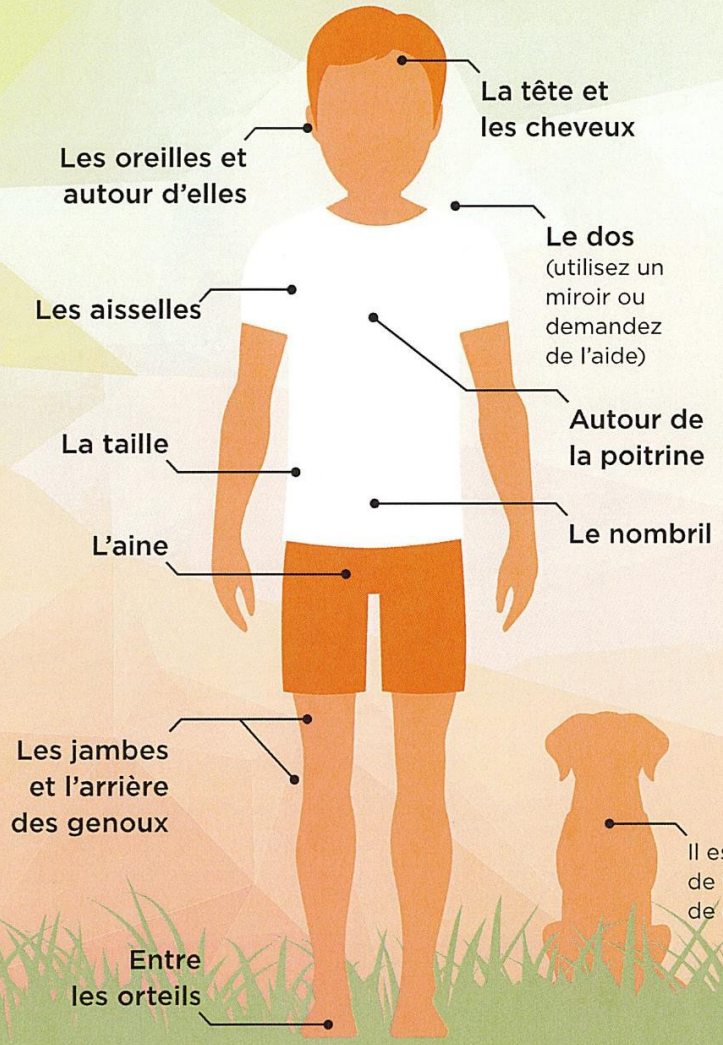

QU'EST-CE QU'IL FAUT CHERCHER?

Touchez votre peau à la recherche de **bosses** et voyez s'il y a de minuscules **points noirs**. Soyez attentif, car la plupart des tiques sont minuscules!

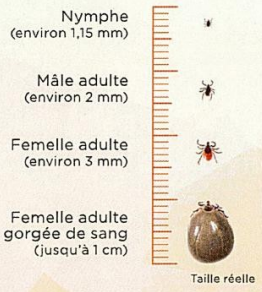

Photos: URI TickEncounter Resource Center

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2020
IMPRIMÉ Cat. : HP4-322/3-4-2019 • ISBN : 978-0-660-33327-4 • Pub. : 190463
PDF Cat. : HP4-322/3-4-2019F-PDF • ISBN : 978-0-660-33326-7

Vous avez trouvé une tique? Retirez-la immédiatement pour réduire le risque d'infection.

Canada.ca/MaladieDeLyme

Agence de la santé publique du Canada | Public Health Agency of Canada

Canada